

Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier

Zp 50432/1976, 7

ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES
DE MONTPELLIER

(1706 - 1976)

NOUVELLE SERIE

TOME 7 - 1976

BULLETIN
DE



L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ET LETTRES
DE MONTPELLIER

1976



MONTPELLIER

1976

RECEPTIONS ACADEMIQUES EN 1976

Séance du 8 novembre 1976

RECEPTION DE M. Marcel BLISSON

ELOGE DE M. Eugène CAUSSE

Madame,
Messieurs,

Ma surprise a été grande, certain soir de novembre 1975, lorsque Mgr Raffit et mon neveu, Henri Vidal, sonnant à ma porte, me saluèrent du nom d'académicien.

En toute sincérité, je n'ai pas eu le temps d'être étonné et ému d'une telle interpellation, car au même instant, par une de ces coïncidences, qui donne sa saveur à l'événement une panne d'électricité nous plongeait dans les ténèbres.

J'ai eu avant tout le souci — avec les miens, plutôt mal que bien, de veiller sur la sécurité de Mgr Raffit, en assurant sa protection dans un fauteuil heureusement proche, tandis qu'avec des moyens de fortune, une vague luminosité était rétablie.

Elle a suffi à m'éclairer et me rendant à l'évidence, j'ai mesuré l'honneur que vous me réserviez. Le temps qui passe a l'heureuse vertu de me permettre chaque jour davantage d'en apprécier le prix.

Quelle délicatesse de votre part, Messieurs, d'avoir demandé à deux des vôtres — auxquels m'unissent des liens d'affection très chers — le privilège de m'apporter l'annonce d'une élection, qui fait de celui qui vous adresse la parole un de vos confrères.

Je vous en dis ma gratitude, sachant qu'en m'ouvrant les portes de l'Académie, c'est votre amitié que vous m'offrez et avec elle la joie infinie — parce que sans cesse renouvelée — de vivre auprès de ceux, qui dans notre ville, sont les dignes mainteneurs de la culture française.

Je n'ai pas éprouvé cette fièvre verte, dont mon confrère Isorni a récemment dessiné les courbes de température, après l'échec de sa candidature à l'Académie Française, mêlant dans le récit de ses visites aux académiciens une cruelle ironie à une profonde désespérance.

Je n'ai connu votre décision, que le jour où il vous a plu de me la révéler. Peut-être aurai-je du alors me frapper la poitrine et me retrancher derrière un prudent "non sum dignus", mais je me suis incliné devant votre volonté, adoptant une attitude, qui était la manifestation la plus simple et la plus profonde de ma reconnaissance.

Votre choix répond, je veux le croire au désir que vous avez eu de compter parmi vous, aux côtés de mes confrères, les Bâtonniers Jean Guibal et François Delmas, fortes et éminentes personnalités de notre Barreau, un avocat mêlé depuis plus de 50 ans à la vie judiciaire de notre Région.

Permettez à ce témoin, avant qu'il ne tente d'évoquer comme elle le mérite la grande et attachante personnalité d'Eugène Causse de répondre à une question que vous avez le droit de poser à celui qui prend place dans votre compagnie.

Comment en 1976, un avocat, sur le terrain de la plus stricte objectivité, c'est-à-dire dans la sérénité qui exclut le parti pris, au seul contact avec la quotidienne réalité, peut-il apprécier le bouleversement législatif réalisé depuis 1970 ; le climat judiciaire est-il transformé — les justiciables trouvent-ils dans les innovations qui s'accumulent chaque jour, des avantages pratiques — en bref la justice dans sa forme actuelle est-elle plus accessible au commun des mortels.

Notre société, par la force même des choses et son irréversible évolution exigeait un renouvellement, ou mieux une adaptation de son appareil judiciaire.

Notre pays ne pouvait continuer à vivre sous le régime d'une législation certes respectable, mais ne répondant pas — en tous points — aux nécessités présentes.

Le danger était grand de se lancer dans des réformes brutales et désordonnées. Il fallait sauvegarder des droits acquis autant que l'individualisme des Français, et ménager pour le juge, dans l'intérêt même du justiciable, le droit de se décider en fonction de son intime conviction et éviter de le transformer en une machine enregistreuse.

Les avocats ont depuis longtemps souhaité et approuvé pour le bien commun — des transformations, répondant à un besoin de simplification et d'aération. Ils n'ont peut être pas eu une influence prépondérante devant le Parlement, lors des discussions législatives, mais ils ont joué un rôle réel dans l'élaboration des décrets d'applications, qui accompagnant désormais tous les textes de lois — relèvent du pouvoir exécutif.

La modestie nous oblige à dire que leur intervention n'a pas mis un frein à une réglementation abusive, qui en tous domaines complique fâcheusement la tâche des usagers de la justice.

Et pourtant, à moins de manquer à la vérité, il faut reconnaître que les textes, en application — favorisent les pauvres humains, obligés d'avoir recours à la justice de leur pays. Dans bien des cas, les procédures sont moins coûteuses et plus rapides. Notons et mettons cet avantage au crédit de nos législateurs.

L'avocat, dont le Chancelier d'Aguesseau, dans une phrase célèbre, a dit qu'il était aussi nécessaire que la justice, face à ce déluge de textes, bouleversant sur bien des points la législation antérieure, par exemple en matière de sociétés, de filiation, de divorce, sans parler du droit pénal, a été contraint d'oublier ce qu'il avait appris.

Il a du refaire ses classes — et réapprendre son métier, qui lui impose des disciplines rigoureuses, même celle de respecter d'impérieux délais de procédure.

Sur le plan général, une idée fondamentale se dégage de la législation actuelle. On veut et on le proclame mettre la justice à la disposition de tous, la rendre plus accessible — au besoin en créant des antennes foraines, avec l'espoir que le contact direct du justiciable avec le magistrat favorisera, aux moindres frais, la conciliation des adversaires.

Malheureusement l'expérience atteste qu'à partir du moment où un justiciable engage un procès, il y prend goût et refuse le plus souvent toute conciliation — en se retranchant derrière son opinion personnelle, qui l'incite à ne

rien céder jusqu'à épuisement des voies de recours.

Cela n'empêche pas le praticien que je suis d'applaudir à ce qu'il se permet d'appeler une généreuse illusion.

Un fait essentiel que la législation nous apporte a été la disparition devant les Tribunaux civils de l'avoué, qui avait pour mission de représenter les parties, et à ce titre s'occupait de la procédure — procédait aux règlements sous sa responsabilité, en recevant une émunération établie par des tarifs légaux.

Désormais, l'avocat s'est substitué à lui — comme d'ailleurs les avoués ont eu la possibilité de devenir avocats. Selon la formule consacrée, il postule, il a les mêmes droits, mais aussi les mêmes obligations, les mêmes responsabilités que les anciens avoués. Devant la Cour — et pour le moment tout au moins, la situation demeure inchangée.

La réadaptation n'est pas allée sans mal et je connais pour ma part quelques confrères, qui ont reculé devant les difficultés auxquelles ils devaient désormais faire face s'ils acceptaient de postuler. Pour ne pas troubler leur quiétude, et parce qu'ils en avaient les moyens — ils ont préféré accrocher leur robe aux vestiaires.

Ce que je voudrais cependant souligner devant vous, c'est l'atmosphère dans laquelle vit l'avocat, et à quel point sa situation a évolué dans les temps présents.

Le Pr Guitton, dans une conférence qu'il a prononcée l'année dernière dans cette même salle, sur la fin des temps, et qu'il avait sagement qualifiée de méditation a étudié, avec son talent de philosophe ce qu'il a appelé le phénomène de l'accélération dans l'histoire du monde.

Ce phénomène — je vous le garantis — se manifeste dans l'évolution de notre barreau — comme ailleurs.

Pour mieux vous en faire saisir la réalité, prenons un exemple et reportons nous, si vous le voulez bien — à la cérémonie qui s'est déroulée dans notre barreau, à l'occasion du cinquantenaire professionnel du Bâtonnier Chamayou, avocat réputé devant les juridictions civiles, mais surtout devant la Cour d'Assises. On rapportait à son sujet, la réflexion d'une brave femme qui, longeant le Palais de

Justice, pendant une session d'assises — interpelle un passant et lui demande quel avocat défendait l'accusé comparaissant devant la justice criminelle. Et quand, il lui est dit "Chamayou" — sans la moindre hésitation, et sans même savoir de quel crime il était accusé, elle s'écrie "Alors, il sera acquitté".

Ce fut un grand avocat, mais insi vont les grandeurs terrestres, que son souvenir — sauf pour ceux qui l'ont connu, a peut être été sauvé de l'oubli, grâce à une modeste rue de notre ville qui porte son nom.

J'ai vécu ces journées — dont les fastes ont été heureusement ecueillis dans une précieuse brochure.

Elle permet de mesurer à quel point le cérémonial d'alors diffère de celui qui est maintenant le nôtre.

Tout a commencé, en 1927 par une réception au domicile du jubilaire, en présence de sa famille, et dans son Cabinet de travail, les murs tapissés de livres se recommandant autant par la somptuosité de leurs reliures que par la richesse plus discrète de leur contenu — et au milieu de souvenirs du Premier Empire, dont le plus précieux était sans conteste un sabre de cavalerie ayant appartenu à son dire au Prince Murat, Roi de Naples.

Le Bâtonnier Chamayou avait une vénération pour Napoléon, et servait le Prince Louis Napoléon, en fidèle bonapartiste en qualité de représentant officiel du Prince dans le Midi de la France.

Rien ne manquait au personnage, même pas ses blancs favoris, encadrant un visage digne d'être taillé dans le marbre.

Première allocution du Bâtonnier en exercice, Me Catalan. Réponse de l'intéressé. Et puis grand Banquet à la Métropole — avec la bénédiction des plus hauts magistrats, et des représentants des Barreaux voisins.

Les avocats présents — au nombre de 80 environ — portaient le col cassé, le costume noir, sinon la jaquette — Pas de pull over à col roulé, ni de chemises sans cravates.

Ce fut un véritable feu d'artifices, à l'heure des discours.

Ils furent d'une haute tenue, savamment ordonnés et tous à l'éloge du

jubilairer, dont l'attachement à l'ordre fut à maintes occasions affirmé.

Et avant que Me Chamayou, ne prenne la parole, celle d'un avocat stagiaire, représentant le jeune Barreau et répondant à une tradition qui nous est chère, se fit entendre ; légitimement ému ce confrère demandait à être pardonné d'aimer davantage la poésie qu'il incarnait en Pétrarque — plutôt que l'austère légiste Pothier.

S'adressant au Bâtonnier Chamayou, il lui rendit grâce — par son talent d'avoir vengé le barreau des sarcasmes de Molière et des perfidies de Rabelais et de Racine.

Ce jeune confrère a renoncé à sa robe d'avocat. Il est devenu un éminent magistrat — mais aussi parce qu'il le mérite un des membres les plus respectés de l'Académie, j'ai nommé Monsieur le Président Nussy Saint-Saëns.

Franchissons le temps et transportons-nous en 1976.

Des cérémonies, comparables à celles organisées en l'honneur de Me Chamayou — comme en l'honneur de tous les confrères, atteignant leur cinquantenaire professionnel, ne seraient pas concevables.

Qu'on ne me fasse pourtant pas dire ce que je ne dis pas. Les jubilaires — je vous en donne l'assurance — ont toujours été l'objet de manifestations d'amitié et de sympathie, qui leur sont précieuses au moment où ils doivent avoir le courage de faire le bilan de leur activité durant un demi siècle.

La cérémonie a gagné en simplicité, elle n'a pourtant rien perdu de sa cordialité et pour tout dire en un mot de sa confraternité.

Et maintenant, dans quel climat l'avocat vit-il ?

Il reste sur les principes attaché à l'idéal qui a toujours été le sien. Il obéit aux mêmes règles et reste soumis dans l'ordre auquel il appartient à un code réglementaire plus riche en devoirs qu'il ne l'est en droits. Il est par là même sa meilleure protection.

Les droits de la défense, c'est-à-dire ceux du justiciable, ainsi que le rappelait il y a quelques mois à peine notre regretté confrère le Bâtonnier Vincent,

décédé en août 1976 — sont et resteront sauvegardés.

Sur ce terrain essentiel, et heureusement, tout demeure intangible.

Mais la révolution la plus certaine que connaît l'avocat — comme corollaire à la faculté qui lui est accordée de postuler est le droit qui lui est reconnu de procéder à des règlements pécuniaires.

Jusqu'en 1971, l'avocat avait pour les managements de fonds une répulsion viscérale — qui se traduisait, dans les textes constitutifs et dans les règlements intérieurs par de rigoureuses prohibitions. Il ne voulait à aucun titre être assimilé à un homme d'affaires en participant à la liquidation pécuniaire d'un dossier — opération pour laquelle d'ailleurs il n'était pas toujours préparé.

Il fut un temps où certains avocats ne demandaient même pas le versement de leurs honoraires à leurs clients. Ils chargeaient leur avoué de cette besogne sordide.

Un peu pour cette raison, mais pour d'autres motifs aussi, notre confrère, Me Moro-Giafferi avait un secrétaire, dont la fonction essentielle consistait à régler la question des honoraires avec les clients. Les mauvais esprits l'avaient baptisé avec irrévérence le presse citron.

Ce temps est révolu. L'avocat par le moyen d'une caisse professionnelle et la garantie d'une solide assurance complète ses obligations de postulant — et dans le cadre même de son rôle, règle pécuniairement les dossiers, qui lui sont confiés.

Il faut croire que tout se passe normalement et que les avocats ont su s'adapter à leur nouvelle organisation, puisque les justiciables, c'est-à-dire les véritables intéressés n'ont pas eu de fréquentes occasions de se plaindre de la défaillance des avocats.

L'oralité des débats, qui est un des principes fondamentaux de notre Droit n'est pas compromise, mais en pratique et trop souvent ce principe est bousculé par la volonté de certains avocats, quelques fois trop enclins à déposer leurs dossiers au Tribunal ou à la Cour, sans plaider réellement.

La statistique y gagne, mais cette méthode ne facilite pas toujours la tâche du juge.

Ce qui s'est par contre modifié — surtout devant les juridictions pénales — c'est l'intrusion de considérations je n'ose pas dire politiques mais plus discrètement sans le moindre rapport — avec les conceptions jusqu'alors respectées, devant les Tribunaux tout au moins — de notre morale sociale.

Je reste choqué, et je ne suis pas le seul, lorsque j'entends invoquer, en faveur d'un prévenu ou d'un accusé, dans une audience correctionnelle ou devant une Cour d'Assises — le fait que s'il a volé ou escroqué, c'est la faute de la Société, qui ne lui aurait pas fourni les moyens de vivre sans travailler — ou bien que s'il a agi comme il l'a fait, c'est parce que son délit ou son crime lui aurait été utile et devrait à ce titre être absous.

Traduisons — Un tel individu aurait eu le droit d'agir comme il l'a fait, dès l'instant où il lui avait plu de s'approprier l'objet par lui dérobé ou escroqué.

Je n'invente malheureusement rien — et je garde le souvenir d'un repris de justice, en faveur de qui cette thèse était soutenue avec une farouche énergie, alors qu'il s'était emparé d'une voiture automobile de sport, avec laquelle et en bonne compagnie, il se proposait d'assister dans une ville voisine à une épreuve sportive.

Quant aux jeunes avocats, ils ont sur leurs confrères aînés — et parmi d'autres — un avantage manifeste. Ils sont d'emblée familiarisés avec le nouveau Code de procédure Civile et la nouvelle législation — la seule qu'ils aient en pratique à connaître. Ils n'ont rien à oublier puisque le système législatif ancien — qui a été en grande partie abrogé — est devenu sur bien des points un article de musée.

Cela n'enlève rien à leurs qualités. Dans les barreaux que je connais, et particulièrement le nôtre, je vous donne l'assurance que la majorité de nos jeunes confrères est composée de juristes travailleurs, actifs et pénétrés de la grandeur comme de la dignité de leur rôle.

Je me devais de le dire.

x

x

x

Vous avez bien voulu, Messieurs, désigner Jacques Batigne pour parrainer mon entrée parmi vous. C'est de votre part une amabilité de plus, à laquelle je suis fort sensible.

Nous avons tous les deux le même âge. Nos existences n'ont pas connu les mêmes horizons. Heureusement les voies, que nous avons suivies se sont souvent rapprochées.

Après avoir respiré ensemble le délicat parfum du vénérable tilleul, qui est la plus belle parure de l'actuel Rectorat, le Barreau, en 1922, nous a accueillis.

J'y suis toujours resté attaché. Batigne, bien qu'il se soit affirmé dès le premier jour un avocat de talent, a obéi à un autre destin, il est certes resté au service de la justice mais en devenant lui aussi un très grand magistrat.

Une simple réflexion de sa part dépeint sa compréhension de la nature humaine. Ce n'est pas uniquement une boutade de sa part et elle mérite de vous être rapportée.

Le hasard m'avait permis de le rencontrer, il y a bien des années, alors que juge d'instruction à Marseille, il était chargé du Premier Cabinet, plus spécialement réservé aux affaires criminelles.

Une question me vint à l'esprit et je lui demandais, s'il était en mesure de se faire une idée exacte de la moralité ou mieux de l'immoralité des malfaiteurs chevronnés et des truands faisandés qui défilaient jour après jour devant lui.

Et lui de me répondre, le sourire aux lèvres. Ce n'est pas compliqué. Pour m'éclairer j'ai d'abord le dossier et puis je pose à mon futur client, une simple question : "Avez-vous un avocat et lequel ?".

Sa réponse, ajoutait-il, m'est précieuse, en vertu de cette évidence qu'un honnête homme, s'il n'est pas commerçant ou industriel, a rarement un avocat attitré attaché à sa personne. Quant au nom de l'avocat, ce dernier m'édifie. Si cet avocat figure parmi ceux plus ou moins spécialisés dans les affaires criminelles, je sais à quoi m'en tenir sur la personnalité de l'individu qui m'est amené et où le cataloguer.

L'expérience m'a appris que mon intuition a été rarement démentie. Tout cela, n'est-il pas vrai, était frappé au coin de la logique du bon sens et d'une profonde psychologie.

Le temps a passé, mon cher Batigne — vous avez laissé à Paris vos dossiers de drogue et des grandes causes criminelles, vous êtes revenu dans cette ville

que nous aimons tous, mais vous n'avez pas abandonné pour autant votre activité.

Vous écrivez, vous parlez et dans vos œuvres littéraires, vous nous aidez en restant égal à vous-même, à comprendre la dangereuse mentalité d'individus qui ne sont pas dans la majorité des cas des aspirants aux prix de vertu.

Le témoignage que vous me donnez par votre présence ce soir me touche profondément, car il me donne la mesure de votre amitié.

x

x

x

Pouvoir évoquer le souvenir et ressusciter quelques uns des événements les plus significatifs qui ont marqué la vie d'un être cher est un présent des Dieux.

Rien ne situe mieux la place que ses qualités et ses œuvres lui ont valu d'occuper.

Chauvet, en accueillant Eugène Causse, le 27 avril 1953, — il y a déjà 23 ans — vous a dit l'humaniste — l'honnête homme qu'il était — et comment — avec la culture qui était la sienne, il aurait pu accéder à l'agrégation, et aspirer à une Chaire magistrale à la Faculté des Lettres aussi bien qu'à la Faculté de Droit.

Et pourtant la destinée — sa destinée, ne l'a pas voulu.

Né à Rivesaltes le 4 avril 1899, sa famille revient se fixer à Montpellier — et leur fils n'a jamais cessé d'être un authentique citoyen de notre ville. Il entre à notre vieux Lycée — où bien d'entre-nous, derrière des murs sombres et humides, ont reçu de maîtres respectables, plus imprégnés de belles lettres et de sciences que de politique, une culture qui les a menés au seuil de l'Enseignement Supérieur.

Tout jeune — ce détail vous en est connu — sa vocation d'imprimeur se manifeste. Avec son ami Marcel Weil — et le concours financier d'un ami complaisant qui avance la somme indispensable de 5 Frs, il lance son premier journal ronéotypé qui aura 3 numéros et qu'il appelle, avec foi "La Revue de la jeunesse".

Cette vocation qu'il tenait peut-être d'un de ses ancêtres, M. Causse, — maître imprimeur à Dijon il l'a affirmé encore en 1914 — alors qu'il assume à 15 ans

les fonctions de Directeur de l'Effort des Jeunes et en 1916 lorsqu'il publie quelques unes de ses premières œuvres en prose et en vers dans cette surprenante revue "L'Anthologie des Jeunes" dont le Directeur était Emile Carbon, bien connu à l'époque dans notre ville — et qui méritait sans doute mieux que de finir sa carrière comme Directeur d'une Caisse d'Epargne — soit dit, sans malveillance pour ces honorables établissements, gérants des économies de nos contemporains.

Sa personnalité littéraire s'affirme. A côté de poésies mélancoliques, tendres, mais compréhensibles dans le style de Samain et de Charles de Guérin — on sent un adolescent qui prend conscience de ses dimensions d'homme.

A une époque où coule abondamment sur notre sol, le sang de France, il ne craint pas de donner à celui qu'il appelle "un jeune qui palit sur sa rhétorique" — lui le philosophe — une émouvante leçon de patriotisme.

Fidèle à l'amitié que j'ai portée à Eugène Causse, je voudrais ajouter quelques touches au portrait que Chauvet avec son cœur et son talent vous a proposé de lui. Ce n'est pas témérité de ma part, puisqu'il m'a été donné — bien qu'un peu plus jeune que lui — de vivre à ses côtés et de respirer la même atmosphère montpelliéraine que lui.

Je l'ai connu en 1919, alors que je faisais mes premiers pas à la Faculté de Droit et incidemment à la Faculté des Lettres.

A cette époque, les étudiants, même d'une année à l'autre peut être parce qu'ils étaient moins nombreux, n'étaient pas entre eux des inconnus. Eugène Causse était l'ancien ; il faisait figure — lui qui fréquentait les deux Facultés, Droit et Lettres — d'un étudiant de qualité, cité en exemple.

C'est lui d'ailleurs, qui parlant de ses études a déclaré qu'elles ont été studieuses. Il ne pouvait porter dans sa modestie un meilleur jugement sur leurs qualités.

Il étudiait par goût — soif d'apprendre — fréquentant avec délices les grands esprits de notre littérature, savourant leur commerce parce qu'il en appréciait le prix.

Il étudiait aussi parce qu'il pensait à l'avenir. Il engrangeait des richesses intellectuelles, dont il savait qu'il aurait l'emploi. Il voulait — pour sa satisfaction et

aussi pour celle des autres — se constituer un capital de culture, où il pourrait puiser sans craindre de jamais l'amoindrir.

De ses années laborieuses, je voudrais évoquer devant vous un épisode d'autant plus touchant qu'il appartient déjà au passé que Madame Causse a bien voulu me rappeler.

Eugène Causse avait été chargé, à un cours de littérature de la Faculté des Lettres, de présenter un exposé sur *Candide*. Celui-ci fut d'une exceptionnelle qualité, à la mesure du talent de son auteur. Ce fut l'opinion du Professeur, mais aussi des étudiants qui l'avaient écouté.

D'un élan unanime et spontané ils lui décernèrent, comme une récompense, le surnom de *Candide*.

Quant à Mlle Aressy, la future Mme Causse, étudiante à la même Faculté, elle ne fut pas oubliée et fut, vous vous en doutez, saluée du nom de *Cunégonde* — nom qui pour certains, lui est resté au cours des temps.

A parler net, cette promotion n'était pas heureuse, ni justifiée aucune ressemblance n'existant entre nos amis et les personnages de Voltaire.

N'oublions pas que dès les premières lignes de son conte, Voltaire présente le neveu du Baron Tunder-Ten-Tronck "comme un garçon à qui la nature avait donné les mœurs les plus douces, ajoutant que sa physionomie annonçait son âme. Il avait le jugement assez droit le plus simple. C'est je crois pour cette raison qu'on le nommait "*Candide*". Voltaire dira plus loin que "*Candide* avait été à ne jamais juger de rien par lui-même".

En bref, c'était un naïf, l'esprit simplement meublé par l'optimisme béat de Pangloss, et s'efforçant au cours de ses péripéties de croire que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Eugène Causse n'avait rien de commun avec lui.

Certes, ses mœurs étaient douces, mais son jugement, dans sa rigueur et sa sûreté — était celui d'un homme, qui savait prendre position, avec énergie et fermeté, parce qu'il ne s'est jamais décidé qu'en parfaite connaissance de cause.

Quant à Mlle Aressy, elle n'a pas eu à souffrir les vicissitudes de Cunégonde. Sans elles, elle a su avec bonheur et sagement aux côtés de son mari, cultiver son jardin.

Dans le geste des étudiants, ne retenons que l'intention.

Elle était louable et témoignait de leur désir qu'ils avaient eu de réserver un éloge mérité au travail d'un de leurs plus brillants camarades.

Eugène Causse termine ses études de Droit et de Lettres en beauté. En Droit, il obtiendra même ses deux certificats de Doctorat. Et c'est alors que se posera définitivement cette fois le dramatique problème du choix à faire.

Doit-il persévérer dans la voie qui le tente, et s'orienter vers le professorat,

Doit-il au contraire abandonner ses espérances universitaires et obéissant à cette vocation, qui lui tient à cœur, se lancer dans la profession d'imprimeur, éditeur, où il a beaucoup à apprendre, tout à créer, avec des moyens financiers, qui sont à l'origine modestes,

Il serait vain de prétendre qu'à cette heure un cruel dilemme n'a pas assailli son cœur et son intelligence.

Personne, en dehors des êtres qui lui étaient chers, n'y a pris part. En homme, digne de ce nom, il a seul décidé — et sa résolution prise, il ne l'a plus abandonnée.

Nous avons le devoir d'admirer son courage, lui qui renonce à une carrière, qui lui aurait assuré avec la sérénité de l'existence, l'inappréciable liberté de continuer ses études, en dispensant à d'autres étudiants, amoureux comme lui des belles lettres — les bienfaits de son enseignement.

Ainsi que le lui disait notre ami Chauvet, le 27 avril 1953, "la beauté typographique et cette exaltante atmosphère de création, qui émane de tout ce qui touche à l'art majeur de l'imprimerie" se sont imposées à lui.

Sa vocation commande. Il sera imprimeur, journaliste, éditeur.

Une dernière expérience devait l'aider à augmenter sa connaissance

nécessaire des hommes avant de se lancer dans sa noble aventure. Peu après avoir terminé ses études supérieures, il est nommé secrétaire général de l'Union des Bauxites, très importante société, qui avait alors dans notre ville une direction commerciale et industrielle. Elle se loue de son collaborateur, qui occupe dans ses services un poste de haute responsabilité, et regrettera vivement, lorsqu'elle transférera à Marseille ses bureaux de ne pouvoir obtenir de son Secrétaire Général qu'il la suive dans la cité phocéenne.

Eugène Causse ne pouvait et il le savait, s'éloigner de Montpellier car c'était là, que son destin l'appelait à se fixer pour sa vie entière.

Son existence va se confondre avec celle de l'entreprise, qui verra en fait le jour, aux environs de 1923 — Le simple rappel de ce que fut cette existence devrait servir d'exemple à nombre de jeunes gens désabusés et sans confiance dans leur avenir. Elle leur apprendrait que l'homme intelligent, que ne rebute pas le travail et qui multiplie ses efforts par le don de lui-même, peut espérer, à moins de contretemps imprévus, mettre sur pied une entreprise honorable, lui assurant de légitimes moyens de vivre avec les siens.

Vers cette date, Causse est informé qu'un sieur Oules, petit imprimeur, rue du Plan d'Agde à Montpellier, vend une machine dénommée Rotiration, de dimensions géantes, mais à l'époque d'usage courant.

Il décide, sans tergiverser de s'en porter acquéreur — et aidé par les siens, il en devient propriétaire.

Il la transporte, avenue de Toulouse, dans un hangar d'abord puis dans un garage et en 1924, en association avec Graille, il commence à imprimer. C'est pour lui un très grand jour, celui qu'il avait de tout temps attendu.

Les débuts sont durs, il faut économiser sur tout, trouver du travail, prospector la clientèle, étudier les prix.

Il est vrai qu'il a une secrétaire d'une qualité exceptionnelle. Elle ignore les horaires, elle est en permanence à sa disposition, prête avec intelligence à toutes les tâches. C'est Mlle Aressy qui devient en 1925 Mme Causse.

Il s'associe à cette époque avec Castelnau et l'affaire prend la

dénomination qui devait être toujours la sienne C. G. C.

En 1930, l'imprimerie est à l'étroit. Ses dirigeants cherchent et trouvent un local répondant à ses exigences, rue Dom Vaissette. Elle s'y fixera de façon définitive.

Le succès s'affirme et progressivement l'entreprise se modernise. Les locaux sont aménagés pour faciliter le travail en équipes. Le matériel est renouvelé. Celui acheté à Oules disparaît. Des linotypes perfectionnées, moins volumineuses, plus simplifiées le remplacent. Le personnel — à une époque où les charges sociales ne paralysaient pas l'embauche — s'accroît, les salariés devenant presque tous des amis de celui qu'ils ont appelé avec tristesse et respect, le jour de ses obsèques "notre Patron".

Eugène Causse est le cerveau de l'entreprise. Il est partout et toujours présent. Sa force créatrice est sans cesse en éveil, fertile en idées — à l'image des narcisses, qui foisonnent au printemps dans nos prairies de Lattes.

Une pareille organisation — soutenue avec enthousiasme et persévérance par la volonté de tous — est devenue l'imprimerie, que notre ville a justement admirée.

Il n'est pas excessif d'affirmer que la production de l'imprimerie Causse — Graille et Castelnau a embrassé toutes les œuvres du savoir humain.

Parmi elles, il en est une, qui a droit à une place de choix, c'est la Revue Mospeliensis Hippocrates, publiée par la Revue Montpelliéraine de l'Histoire de la Médecine.

Cette revue luxueuse à la cadence de 4 livraisons par an a paru de septembre 1958 à fin 1970.

M. Dulieu, l'érudit secrétaire général de cette Société a signé l'article annonçant le décès d'Eugène Causse dans le numéro du Printemps 1967.

Il nous révèle que celui-ci, qui en était un membre assidu en avait été élu Président lors du Congrès international de l'Histoire de la Médecine tenu à Montpellier en 1958 et qu'en cette qualité il avait annoncé aux congressistes, en guise de joyeux avènement, pour reprendre l'expression de M. Dulieu, la création de cette revue.

J'ai au sujet de celle-ci, le regret d'avoir appris que l'accroissement des frais d'impression — et non la défaillance de ses éminents rédacteurs, l'avait seule condamnée à disparaître.

A côté d'œuvres et de publications sérieuses, scientifiques et austères, qu'il serait inutile et fastidieux d'énumérer, ceux de ma génération n'ont pas oublié que l'Imprimerie Causse, Graille et Castelnau avait ses moments de détente et publiaient des journaux de caractères moins rigoristes.

Je songe, en particulier, à l'Ane d'or — et plus loin dans le passé à l'Echo des Etudiants et la Lanterne de Diogène.

Pardonnez-moi si, au sujet de ces 2 journaux d'étudiants d'inspiration un tantinet Rabelaisienne, je rappelle à certains de mes contemporains une enquête ouverte par l'un d'eux à la suite de la prétendue perte d'un soutien-gorge au cours d'une soirée organisée chez un de nos maîtres les plus célèbres de la Faculté de Médecine. Il s'agissait de savoir si le fait était exact et quel était le coupable de ce forfait. L'enquête a été longue, riche en péripéties.

Je n'ai pas souvenance d'ailleurs qu'elle ait conduit à la découverte de la vérité.

Eugène Causse s'est affirmé comme un chef d'entreprise dynamique et heureux. Mais il est resté aussi l'honnête homme, que la Faculté a façonné et qui, depuis les premiers jours s'est fait l'apôtre de la civilisation du vin.

Il s'est senti porteur d'un message et sans hésitation il s'est consacré corps et âme, à s'acquitter de sa mission, en mettant à son service le magnifique instrument qu'avec Graille et Castelnau, il avait de toutes pièces créé.

Eugène Causse, dans la cohorte des vrais défenseurs du vin, occupe une place privilégiée. Trop de méridionaux ignorent cependant et négligent les armes pacifiques mais efficaces qu'il a forgées à leur intention dans la lutte à mener en faveur de notre viticulture.

S'il écrivait dans une langue, qui était un modèle de pureté, il aimait encore plus parler, et il parlait utilement chaque fois que l'occasion lui en était offerte.

On ne compte pas les discours, les articles de presse, où il a proclamé les vertus du vin, son rôle social et humain – en soulignant en toutes choses et avant tout que la défense du fruit de la vigne passait par la sauvegarde de sa qualité – ce qui est la preuve irréfutable qu'il avait le droit d'écrire, notamment dans son manifeste annonçant la création de la confrérie des Chevaliers du Cep, avec sa claironnante devise "Per vitem ad vitam", que l'alcoolisme était son ennemi No 1.

Et pour rendre hommage à la petite histoire nous rappellerons que c'est dans les locaux de l'Entente Bibliophile, à la Tour de la Babotte, que Causse a intronisé quelques uns des Chevaliers de sa Confrérie.

Le 29 mai 1958, à Bruxelles, à la Fédération des Industries et du Commerce des Vins, Eugène Causse, qui y représentait la France, a prononcé un discours sur la civilisation de la vigne, dont j'ai le devoir, combien agréable, de vous rappeler l'existence, craignant qu'il soit présentement sorti de la mémoire de beaucoup.

Ce discours constitue une solennelle profession de foi et la péremptoire démonstration que la civilisation du vin est une réalité sociale et non pas une simple vue de l'esprit.

En quelques mots, je n'ai pas l'ambition d'en faire l'analyse, qui serait pourtant profitable et édifiante. Je souhaiterais seulement vous donner le désir de l'avoir sous les yeux et de le méditer tout à loisir.

Eugène Causse, comme militant est omniprésent. Il serait presque abusif pour votre patience, d'énumérer les postes de combat qu'il a occupés pour défendre le vin. Signalons seulement qu'il a été Vice-Président de la Foire Internationale de la Vigne et du Vin, dont il a été un des initiateurs. Il a été membre du Comité de propagande du Vin, animant toujours en faveur du vin, les somptueuses assemblées de l'Abbaye de Valmagne, qui clôturaient les premières foires de la vigne et du vin, et dont il disait, en toute vérité qu'elles étaient l'apothéose.

De nombreuses décorations ont récompensé ses efforts et l'ont remercié du rôle prééminent qu'il a assumé dans la vie économique et intellectuelle du midi. Je sais combien il a été attaché à la rosette d'officier de la Légion d'Honneur – qui sur sa poitrine était vraiment à sa place parce qu'elle attestait la puissance de son rayonnement.

Mais dans cette activité aux multiples aspects, il est une œuvre qui prime les autres par sa qualité et son importance, c'est la création, en 1926 de la Journée Vinicole — à mon sens le plus beau fleuron — et pourquoi ne pas le dire, le chef d'œuvre de sa vie professionnelle.

J'ai souvent réfléchi pour en mesurer les dimensions — à l'utilité et la valeur de ce journal. Il est de toute évidence le premier du genre à donner à tous ceux qui vivent de la viticulture, les renseignements les plus sûrs sur les cours des vins et la situation des marchés, — dans un style clair et direct, avec le maximum d'exactitude, les indications précises concernant les textes législatifs et surtout les règlements administratifs.

Rien de ce qui de près ou de loin touche au vin n'échappe à sa vigilante attention.

Le résultat est là, qui démontre son succès dans le monde entier.

Pour mettre au point un tel journal, indispensable même aux hommes de lois et aux magistrats, il est bon de le souligner, une compétence, une intelligence et un acharnement exceptionnels étaient une première et indispensable nécessité.

Tout a été fait de ce qui devait être fait, même la création à Paris d'un bureau centralisateur en contact avec Montpellier, presque heure après heure.

Eugène Causse a eu le droit de dire que la Journée Vinicole — suivie d'autres publications de la même inspiration et réservées à d'autres secteurs professionnels — était son œuvre de prédilection.

Quelle belle satisfaction pour un homme comme lui, qui dans sa volonté de mener son œuvre à bien, s'est imposé l'existence la plus rigoureuse, avec ses collaborateurs, dans une entreprise dont les bureaux s'ouvraient le matin à 6 heures et fermaient à 13 heures.

Ce n'est pas à lui qu'il fallait vanter le charme de fréquentes vacances.

Il m'apparaît que j'ai bien longtemps retenu votre attention et pourtant, il y a dans la vie d'Eugène Causse, un aspect dont je me suis abstenu encore de vous entretenir.

Il serait impensable de ne pas dire l'homme qu'il a été.

Nous nous priverions d'une joie et d'une consolation, si nous ne mettions pas en relief ce que chez Causse, on peut appeler le sens de l'humain.

Humain, il l'a été avec le personnel de l'entreprise — s'intéressant au sort de chacun et facilitant, quand la chose était possible, la promotion de ses collaborateurs, et celle de leurs enfants.

Un de nos Professeurs à la Faculté de Médecine ne me démentirait pas, s'il m'entendait affirmer que son Père a été encouragé par lui à l'orienter vers des études médicales. Il a suivi ce conseil qui a fait de son enfant, un de nos Maîtres incontestés de la Faculté.

Humain, il l'a été, avec le concours des siens, à l'égard de ceux qu'il a rencontrés sur sa route, et qui ont eu besoin de son aide.

En voici deux exemples, que j'ai le devoir de citer à l'appui de mon affirmation et parce qu'aujourd'hui sa modestie n'aurait pas à en souffrir.

Pendant la guerre 1939-1945, vivaient à son foyer, rue Ecole de Médecine, sa femme, ses quatre enfants, et trois respectables dames, qu'il appelait ses grands mères et qui étaient une de ses tantes, sa grand mère maternelle et sa grand mère paternelle.

C'était à l'époque et en raison des circonstances, une belle mais lourde maisonnée.

Or, avant que n'éclatent les hostilités, un de ses amis annamites lui avait demandé d'être dans notre ville le correspondant de son jeune fils, pensionnaire de notre Lycée.

Causse l'avait accepté avec son habituelle générosité et veillait aux sorties de cet enfant, qui avait plaisir, transplanté loin des siens, à retrouver certains jours une atmosphère familiale.

Avec la déclaration de guerre, le père et l'enfant sont séparés de façon brutale. Le Proviseur fait appeler Causse, le met au courant de la situation de l'enfant, et l'informe que ne pouvant le conserver comme pensionnaire, puisque le lycée devait être transformé en Hôpital, il avait décidé de le confier à une œuvre charitable en attendant qu'il puisse retrouver sa famille.

Causse n'hésite pas une minute. Il refuse d'abandonner cet enfant et le prend avec lui, ajoutant un cinquième enfant à ses quatre enfants. Il l'a gardé ainsi jusqu'à la fin des hostilités.

Ce n'est pas tout, et ce jeune annamite n'a pas été le dernier à trouver asile et protection au foyer des Causse.

Pendant l'occupation son grand et fidèle ami Marcel Weil, pour des raisons faciles à déceler, est traqué et arrêté, heureusement si l'on peut dire pour ses opinions politiques et non pour son origine israélite.

Il a une fille, toute jeune — là encore, et parce qu'elle est en danger, elle rejoint la famille Causse. Elle y restera jusqu'à la Libération et sortira saine et sauve de la tourmente.

Les gestes étaient beaux, mais lourdes étaient les difficultés que suscitait mois après mois leur réalisation.

Si on ajoute le jeune annamite et la jeune Weil aux 4 enfants de Causse, à sa femme, aux grands mères et à lui-même, l'effectif à loger atteignait onze personnes.

Mais il fallait aussi les nourrir.

Je vous laisse à penser quelles ont été les angoisses de Madame Causse, responsable des quotidiens problèmes d'intendance face aux réglementations et aux restrictions qui perturbaient l'existence de chacun.

Son courage a été à la hauteur des difficultés qui l'assaillaient.

Elle ne me gardera pas rancune, je l'espère, de le rappeler.

Levée tôt, obligée de n'être jamais fatiguée, elle sillonnait grâce à sa salubre bicyclette, nos routes locales vers les campagnes voisines, à la recherche d'un ravitaillement surtout à base de rutabagas et de topinambours — dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un amer souvenir.

Un dernier trait est à ajouter à ce rapide tableau du sens humain de Causse. Il ne peut être passé sous silence et ce n'est pas le moins émouvant.

Son appartement — par suite de la déclivité du terrain — bien qu'au deuxième étage, comportait un jardin, appelé "jardin des Chanoines" — l'immeuble ayant été autrefois occupé par les desservants de la cathédrale voisine.

Dans la partie opposée à l'appartement existent quelques modestes constructions, à usage de réserves et de serres. On peut le dire aujourd'hui, dans ces locaux, à l'insu de tous même des enfants dont on pouvait craindre des paroles irréfléchies — nombreux ont été ceux, qui pendant les années d'occupation, pour échapper aux poursuites de la gestapo ont bénéficié du plus discret et du plus sûr refuge. C'est à M. et Mme Causse qu'ils doivent probablement d'avoir sauvé leur vie en conservant leur liberté.

Tel est l'homme que vous avez accueilli en 1953. Il a prouvé à quel point il a été digne de vos suffrages.

Tant que ses forces le lui ont permis, et durant les 13 années, qui lui restaient à vivre, il n'a jamais renoncé à ses obligations de chef d'entreprise. Il aurait foudroyé du regard l'audacieux qui lui aurait parlé de retraite. En 1956, il participe, en personnage officiel, au Chili et en Argentine à un Congrès International et publie dans la Journée Vinicole des articles, qui sont plus que des reportages — mais un magistral récit de voyages dans ces pays de lumière.

Il a savouré, grâce à ses 4 enfants, les plus belles satisfactions qu'un homme de sa qualité a le droit de recevoir des siens.

Le monde entier connaît son fils aîné Jean-Claude, alors Directeur du Centre Spatial de Brétigny. Il a donné à son père une de ses dernières joies terrestres — en lui permettant d'apprendre peu avant sa mort — le lancement de la fusée Diamant qui était en grande partie son œuvre.

S'il fallait une conclusion à cet éloge, qui se suffit par le simple récit de la vie d'Eugène Causse, je vous demanderais de la trouver sous sa propre plume.

Dans l'anthologie des jeunes — dont je vous ai dit quelques mots, il a inséré, une poésie par lui datée de juin 1915 et qu'il avait intitulé "Après ma mort".

Elle a pris — au jour où nous évoquons sa mémoire, une solennelle grandeur. Elle aide à comprendre à quel point, son existence a été, avant tout, celle d'un poète, éblouissant de spiritualité, à la manière de Saint François d'Assise.

Il écrivait :

"Auprès de mon tombeau
Tu verras un oiseau
Posé sur un grand arbre.
S'il te souvient de moi,
Approche toi du marbre
Et le cœur plein d'émoi
Parle avec lui, car c'est mon âme".

Combien, n'est-il pas vrai, Maurice Chauvet a eu raison, de terminer son adieu à son Cher Monsieur Eugène Causse — paru dans la Journée Vinicole du 14 février 1967, par ses simples mots dépouillés et poignants :

Que Montpellier mesure qui il perd en ce jour.

Marcel Blisson

REPONSE DE M. Jacques BATIGNE

Monsieur le Président,
Mes Chers Confrères,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Et oui, mon Cher Ami, nous sommes du même âge, vous venez de le rappeler. Le 29 août 1901 naissait à Montpellier Marcel Blisson dans une famille où il avait trouvé le goût des études juridiques. Le 30 septembre 1901 je naissais, bien que montpelliérain, à plus de huit cents kilomètres, sur les bords de la Seine où mon père était interne lauréat des Hôpitaux de Paris. Quelle belle année, quelle belle cuvée ! Ces deux dates me prédisposaient à vous recevoir aujourd'hui dans notre académie. Je suis d'autant plus heureux de le faire que nous nous sommes connus dans notre lointaine jeunesse et que, vous ayant connu, je vous ai beaucoup apprécié.

Vous avez suivi à Montpellier vos études secondaires. Puis vous avez descendu cette vieille rue de l'Université où les étudiants se pressaient, moins nombreux qu'aujourd'hui, et vous vous êtes inscrit à la Faculté de Droit. Vous avez obtenu la licence en 1922. Vous avez prêté le serment d'avocat le 1 juillet 1922. Vous avez été admis au stage le 10 juillet de la même année. Vous deviez ensuite passer au grand tableau. Vous en avez gravi les divers échelons.

Vous avez obtenu le prix Verrière en 1925. En 1939 vous êtes entré au Conseil de l'Ordre. Vous y avez accompli en 1939, 1940, 1941 et 1942 les quatre années traditionnelles. Du 17 septembre 1956 au 18 septembre 1957 vous avez été élu Bâtonnier de l'Ordre. Du 16 septembre 1970 au 16 septembre 1971 vous avez été appelé à nouveau au Conseil. A l'heure actuelle et faisant fonction de Doyen de l'Ordre, vous en êtes membre.

Vous continuez à plaider. Voici plus d'un demi-siècle après avoir prêté serment, vous avez une très belle clientèle, surtout civile et commerciale, la clientèle du grand avocat que vous avez été, que vous êtes encore et que vous resterez longtemps, tous vos amis vous le souhaitent.

Voici quelques mois nous envisagions à l'Académie divers remplacements. Nous avons pour ces problèmes le souci de ce que nous avons bien le droit d'appeler notre secret professionnel. Nous n'infligeons pas, comme notre grande aînée du quai Conti, à nos futurs Confrères le souci d'avoir à se présenter eux-mêmes à nous. C'est nous qui décidons d'aller les chercher. J'ignore tout ce qui s'est passé et, si je le savais, je ne pourrais pas le dire. Mais je sais, et cela je dois le dire, que dès que l'un d'entre nous a prononcé le nom de Marcel Blisson, l'unanimité s'est faite aussitôt. Oui, Marcel Blisson, comment n'y avons-nous pas songé plus tôt ?

Notre Académie est essentiellement constituée de montpelliérains. D'aucuns prétendent que nous y comptons trop de professeurs. C'est possible. Il ne conviendrait pas qu'à Monsieur le Recteur de l'Académie vienne s'adjoindre l'Académie de Monsieur le Recteur. Au moins, avec vous, nous avons un vrai montpelliérain, un vrai montpelliérain qui est aussi un éminent avocat. Nous avons eu dans nos rangs d'éminents avocats. Nous y avons Jean Guibal, dont je tiens à saluer ici la verte vieillesse et à dire l'admiration que nous éprouvons tous pour lui. Nous y avons François Delmas, qui porte si brillamment la première des charges municipales. Mais Jean Guibal a quitté le barreau. Nous n'avons presque plus d'avocats. Nous avons besoin de Marcel Blisson. Nous l'avons.

Vous avez bien voulu rapporter tout à l'heure une réflexion que je vous ai faite alors que j'étais juge d'instruction à Marseille. Je vous avais dit, et je ne m'en dédie pas, que je cataloguais mes clients en leur demandant le nom de leurs avocats. Le souvenir m'a plu. Reculons encore un peu plus dans le temps. Vous souvenez-vous de cette réunion dans le cabinet de votre beau-frère Orlhac ? Nous étions quatre, nous trois et Jean Pullés, qui venait d'acheter l'étude de Jean de la Batie. Nous reconstruisions le monde. Il s'est reconstruit sans nous. Mais pas sans vous. Alors que nos destins nous ont séparés, vous êtes resté, vous, au barreau. Vous avez contribué à le maintenir tel qu'il était et qu'il doit toujours être le meilleur des collaborateurs de la Justice. Un magistrat vous doit cet hommage.

La Justice, quelle belle chose ! L'un de nous, ce farceur de Casamayor, a dit qu'elle était la seule administration dont le nom traduisait une vertu. Une belle chose, mais aussi bien effrayante.

Je plains ceux qui, la rendant, ne réalisent pas tout ce qu'elle représente et qu'elle ne peut pas ne pas risquer l'erreur, n'étant rendue que par des hommes. Je plains ceux qui se croient assez grands pour la rendre tout seul. Les justiciables ont bien, n'est-ce pas, également leur mot à dire. Les avocats le disent pour eux. Nul n'est censé ignorer la Loi. C'est une formule. Mais pour la connaître véritablement, c'est à eux qu'il faut s'adresser.

Tout évolue en ce monde. Jean Lecanuet, hier Garde des Sceaux, disait aux avocats lors de la conférence des Bâtonniers :

"La société dans laquelle nous sommes entrés n'est plus ce qu'elle était quand la majorité d'entre-vous ont prêté serment. Cette société réclame de nouveaux avocats comme elle réclame des praticiens nouveaux dans tous les domaines".

Vous avez su excellemment rappeler tout à l'heure le rôle qu'ont joué les avocats dans l'évolution de la Justice d'aujourd'hui. Je vous ai entendu avec un grand plaisir affirmer ce que j'ai pu constater par moi-même, que votre Ordre restait ferme sur les principes, attaché à l'idéal qui a toujours été le sien. Je vous ai entendu avec joie soutenir que la majorité de vos jeunes confrères est composée de juristes travailleurs, actifs et pénétrés de la grandeur et de la dignité de leur rôle. Mais combien la profession elle-même a changé !

Nous entendions proclamer autrefois que les avocats devaient se borner à plaider, laissant aux avoués le soin de traiter des questions d'argent. Nous

entendions dire que c'était plus conforme à la dignité de leur profession. Aujourd'hui les avoués ont disparu des tribunaux et les avocats se sont installés dans leurs fonctions. C'est vraisemblablement un changement irréversible. Mais pour l'avocat lui-même, est-ce un bien ?

Nous entendions dire que l'avocat doit être seul, car c'est à un homme que l'on s'adresse, à un homme qu'on connaît et dont on connaît le bon sens, pas à une institution. Aujourd'hui nous voyons proliférer toutes sortes d'associations. Pour l'avocat lui-même, est-ce un bien ?

Nous entendions dire que la question des honoraires devait se traiter d'homme à homme. Aujourd'hui nous voyons, et il me sera bien permis, à moi, de faire cette allusion à l'aide judiciaire, des bureaux dans la composition desquels ne rentre qu'un seul avocat fixer souverainement du montant des rémunérations. Pour l'avocat lui-même, est-ce un bien ?

Un grand journaliste écrivait récemment.

"Mon vieil ami Gabriel Demattre, qui a prêté son serment d'avocat en 1919, m'a raconté son arrivée à Paris où il était venu en sabots de son Ardenne natale. "Nous étions un millier de stagiaires qui voulions tout avaler, chacun de nous se disant à la manière de Hugo : je serai Moro-Giafferi ou rien. Personnellement j'ai vécu pendant cinq ans comme un étudiant pauvre de cafés-crème et de fromage blanc. C'était encore possible. Aujourd'hui Moro lui-même ferait du civil. Bah, n'y pensons plus ! De toutes façons, au train où ça va, nous serons tous remplacés un jour par des machines à plaider électroniques".

A défaut de machines électroniques, un avocat ne deviendra-t-il pas fonctionnaire ? Ne deviendra-t-il pas agent d'affaires ? J'espère que non, vous en êtes le témoignage. j'espère que non, car avec vous les conseils de l'Ordre y veillent. Mais leur rôle disciplinaire augmente. Qu'ils n'y faillent pas !

Il m'aurait plu, je ne le dissimule point, de citer ici quelques-unes des grandes affaires que vous avez plaidées. En tête à tête, dans votre cabinet, je vous ai demandé de me dire les principales. Vous avez souri, le fameux sourire de Marcel Blisson. Vous vous êtes dérobé, un avocat, même civiliste, se dérobe quelquefois. Vous m'avez répondu : "A quoi bon ?" Vous n'avez rien ajouté. Mais j'ai lu dans votre regard la double volonté, d'une part de ne voir aucune grande affaire parmi les autres car vous vouez à toutes le même attachement, d'autre part de préserver l'intégrité du secret professionnel. Ce sont là de dignes soucis. Le rappeler permet de mieux faire votre éloge.

Vous méritiez d'être heureux en ménage. Vous l'avez été. Vous ne vous êtes pas marié à Montpellier, mais votre épouse, à votre image, est devenue montpelliéraine. Elle avait tous les charmes des filles de l'Hérault. Mons Puellarum, le mont des jeunes femmes. Est-ce vraiment l'origine du nom de notre ville ? Madame Marcel Blisson ne l'a pas fait mentir. Vous seul savez l'aide intelligente qu'elle a su vous apporter. Vos amis tiennent à associer aujourd'hui son nom au vôtre.

Vous avez eu quatre enfants. Hélas, un seul, votre fils Pierre, est vivant à l'heure actuelle. Il est avocat à la Cour, avec vous, comme vous. Il a suivi vos traces. Il a pris rang parmi les plus brillants de sa génération. Mme Pierre Blisson est la digne fille de Mme Marcel Blisson. Le nom que vous portez n'est pas prêt de cesser de retentir aux audiences de notre palais.

Vous avez également accompli, mon cher Ami, bien des activités annexes de votre belle profession. Vous êtes diplômé d'études pénales et médico-légales. Vous êtes un ancien Professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce. Vous avez été l'un des confrères qui, unissant l'esprit d'entre-aide de votre corporation à ses formes les plus actuelles, avez su créer la Mutuelle des Avocats. Vous avez présidé l'Oeuvre des Prisons et vous la présidiez à une époque où il y avait quelque mérite à le faire. Vous êtes membre du Rotary. Vous êtes Chevalier de la Légion d'Honneur. Vous avez été enfin, vous montrant sur ce point plus montpelliérain qu'avocat, le président de l'Association des Barons de Caravettes.

A l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier les Barons de Caravettes doivent se sentir chez eux, puisque c'est un des nôtres qui les a fait revivre au plutôt les a fait resurgir des vieux grimoires poussiéreux de nos archives. Ils ont en effet pour père spirituel le professeur Louis Thomas, cet homme remarquable que plusieurs d'entre-nous ont eu pour professeur, et dont M. Bouriez, doyen de la Faculté des Lettres, disait en ce jour de 1949 où fut inaugurée sur sa maison natale une plaque commémorative.

"Erudit, professeur, conférencier, honnête homme, Louis Thomas demeure parmi nous comme un des plus gentils esprits qui ont su établir entre l'Université et le public cultivé de notre ville des liens d'étroite collaboration qui sont un des aspects les plus marquants de la vie montpelliéraine".

Cet érudit, ce professeur, ce conférencier, cet honnête homme, était né dans le milieu des artisans de Montpellier. Son arrière grand père et son grand père étaient parlemardiens, fabriquant l'instrument nécessaire au noble jeu du mail. Les

mails signés "Grasset" ont été très longtemps pour les joueurs un objet d'admiration. Sa tante, Mlle Grasset, était dentellière. D'une habileté et d'une rare distinction, elle était reçue dans toutes les grandes familles de l'aristocratie montpelliéraine où ses dentelles étaient appréciées comme des œuvres d'art et faisaient partie des corbeilles de mariage, on en faisait alors.

Les recherches de Louis Thomas aux archives de la Tour des Pins dont il faisait son domicile, lui firent découvrir qu'un seigneur de Caravettes, aux environs de Montpellier, du côté de Saint Gély du Fesc, avait laissé en déshérence la jouissance de ses terres, composées de garrigues et de chênes verts, aux habitants de Montpellier, ce qui donnait droit aux aînés des familles montpelliéraines au titre nobiliaire dont il jouissait lui-même.

Ce fut une inspiration pour cet esprit malicieux qu'était parfois Louis Thomas et il estima que ce titre convenait bien à ses compatriotes qui devenaient ainsi barons, un peu comme l'étaient leurs cousins de la célèbre Compagnie des Cadets de Gascogne, "tous barons".

Il en définit même le blason qui se lit "d'argent à deux chèvres affrontées sur un pont d'arches, un raisin entre eux, au chef de deux mails croisés (souvenir des ancêtres de Louis Thomas)" le tout évidemment surmonté d'un tortil de baron.

Comme l'écrivait Maître Chazot, qui fut après Louis Thomas le président de l'Association des Barons de Caravettes, "il y avait de quoi s'enorgueillir".

Louis Thomas a publié en 1931 à l'Imprimerie de la Charité un opuscule de 75 pages intitulé "Un chapitre peu connu de l'histoire de Montpellier, les Barons de Caravettes".

C'est au courant du 13^e siècle que les seigneurs de Caravettes vendirent leur seigneurie et ses droits aux consuls de Montpellier.

Au sud ouest de Valène, entre le bois, Murles et Combaillaux, sur la paroisse de Saint Jean de Murles, le mas de Caravettes était le chef-lieu d'une seigneurie importante que ses maîtres tenaient des comtes de Melgueil. Le comte de Melgueil s'y réservait la Haute Justice, le seigneur de Caravettes ayant seulement la Basse Justice. Ce fief comprenait, outre les habitations et la fontaine de Caravettes, des champs, des vignes, des bois et des pâturages, soit à Caravettes, soit dans ses

dépendances de Villevieille, du Martinat et de Roanel. Plus loin, vers Grabels, le mas de Mattelongue lui appartenait aussi. Le seigneur de Caravettes, outre son droit à la Basse Justice, jouissait de maints autres droits utiles ou honorifiques, notamment du droit de prélever "en signe de seigneurie" la hure, les pieds et deux quartiers de chaque sanglier tué dans ses bois.

Les frontières du bois de Valène, propriété des consuls de Montpellier, et celles de la seigneurie de Caravettes étaient mal délimitées. Entre les uns et les autres, les relations de voisinage donnèrent lieu à maints conflits. Puis un accord intervint. Le 30 septembre 1273 Bernard de Caravettes vend sa seigneurie aux consuls de Montpellier pour 750 livres melgoriennes. Le 4 novembre 1275 Pierre de Bourdelles, Guillaume Simon et Jules Vallia, en leur nom et au nom de tous leurs confrères de l'Université de Montpellier, sont reçus par Bernard de Caravettes devant la porte du mas. Ils prennent dans ses mains les clefs, entrent dans les bâtiments, parcourent les salles, ouvrent et ferment les portes avec les clefs qu'on leur a données et font dresser l'acte de possession devant notaire et devant les témoins Pons Audeguier, docteur es-lois, Raymond de Bourdelles et Gaubert Deprat, marchands de Montpellier, Pierre Duval et Julien Conducher, habitants de Murles. Désormais les consuls de Montpellier peuvent se dire barons de Caravettes.

Ils allaient le rester jusqu'en 1789.

Dans les années qui précédèrent 1789 les Barons de Caravettes affermèrent pour 2.100 livres le château de Caravettes. Les vingt-cinq coupes de Valène et le quart en réserve, qui couvraient 9.169 céterées et 26 dextres, avaient rapporté en moyenne de 1762 à 1789 environ 10.000 livres, charges déduites. Mais la dévastation croissante et l'impuissance des gardes à l'empêcher faisait que chaque année ce revenu allait en s'amenuisant. Cet appauvrissement toutefois, ou ce manque à gagner, n'étaient-ils pas compensés par la satisfaction que ressentaient les habitants de Montpellier à se savoir possesseurs d'une terre noble et de droits seigneuriaux ? On pourrait le croire quand on voit que c'est dans ce dernier tiers du 18^e siècle que s'établit la légende qui réserve à l'aîné de chaque famille montpelliéraine le titre honorable de baron de Caravettes.

La baronnie disparut, comme tous les privilèges, dans la nuit du 4 août 1789.

La municipalité nouvelle de Montpellier décida de vendre. Les experts Baltet et Amadou furent chargés de procéder. L'ensemble des biens patrimoniaux de Caravettes et de Valène avait été évalué à 408.400 livres dans leur rapport du

15 décembre 1791. Il produisit à la vente 528.999 livres, dont 30 % furent payes comptant mais en assignats déjà dépréciés. Il y eut huit acheteurs modestes, dont trois montpelliérains, Babot, Fenassier, l'architecte Donnat et le notaire Aunès. Trois enchérisseurs acquirent des portions plus importantes. Vacquier, de Saint-Gély, le négociant Broussou et le notaire Bonfils, de Montpellier. Il y eut enfin deux gros acquéreurs, Bourgade, négociant, et le notaire Aunès, qui acquit le château "pour un ami à élire". Ainsi finit la baronnie de Caravettes.

Réveillée par Pierre Thomas, l'association créée par lui s'assoupit quelque peu après la présidence de Maître Chazot. Vous en étiez déjà membre. Vous avez tenté de lui redonner vie. Vous avez réussi dans votre entreprise. Vous avez ainsi donné de l'éclat à l'association et en même temps revifié l'âme de la cité. Car il est excellent qu'une ville comme la nôtre donne à ses autochtones, ou à ses indigènes si vous le préférez, la fierté de ce qui les distingue et l'amour de ses particularités, fussent-elles en partie légendaires.

Vous souvenez-vous des explorations auxquelles vous avez convié les Barons de Caravettes aux abords de votre seigneurie ? Sans doute conservez-vous encore un souvenir ému de cette promenade, j'allais dire cette randonnée, qui vous mena un jour jusqu'à Maillanne avec, au retour, cette halte au sommet de la Tour de Tarascon d'où vous avez su admirer, et fait admirer, cette province si voisine, la Provence, sœur de notre Languedoc.

Baron de Caravettes ou pas, vous êtes, mon cher Ami, un grand montpelliérain et c'est pourquoi vous étiez tout désigné pour vous asseoir aujourd'hui dans ce fauteuil de notre Académie qu'illustra un autre grand montpelliérain, Eugène Causse. Vous avez su tout à l'heure parler comme il convient d'Eugène Causse. Permettez-moi, après vous, d'en dire quelques mots. Pour rappeler d'une part ce qu'Eugène Causse a dû au Lycée de Montpellier, d'autre part ce que le vin du Midi doit à Eugène Causse.

Eugène Causse, né à Rivesaltes bien que d'ascendance montpelliéraine, comme vous l'avez rappelé, fut réellement le fils de "cette terre colorée où le soc de l'araire tranche dans l'histoire en fendant les mottes rouges d'une plaine défrichée par les vigneron de la gens Cornélia", ainsi que le disait si joliment son parrain Maurice Chauvet en le recevant dans notre compagnie. Mais c'est le lycée de Montpellier, notre vieux "bahut", qui a fait de lui l'homme qu'il a été.

Ses maîtres d'alors, qui, quelques années plus tard, furent, pour beaucoup, les miens, Fayolle, Brunsvick, Chabot, Villeneuve, Vianey, Séchan,

avaient le goût et l'amour des lettres, vivaient dignement, ignoraient la politique et disaient à leurs élèves "Monsieur", ce en quoi il différaient beaucoup de certains de leurs successeurs.

"Notre cartable d'écolier" — (a écrit Maurice Chauvet dans son éloge) — "contenait notre grammaire latine, le "De Viris" et le Théâtre de Corneille. Il n'était pas fait en matière plastique, mais en vrai et solide cuir de vaches nivernaises. Je crois, Monsieur, au fond que tout est là et explique bien des choses... Ce serait à croire que ce qu'il est convenu d'appeler la pédagogie moderne avec son hygiène, sa culture physique, sa sollicitude touchante pour les anormaux et les attardés, sa conception particulière des rapports entre maîtres et élèves et sa manie des tests psycho-pathologiques n'est peut-être pas la voie la plus sûre pour accéder aux sources de la connaissance et former des esprits aptes à aborder avec une mentalité de chefs les complexes rapports humains et sociaux de la vie moderne".

Après avoir été un élève brillant et un excellent étudiant, après avoir, quelques années durant, occupé le poste de Secrétaire Général de l'Union des Bauxites, Eugène Causse devint en 1923 propriétaire en nom collectif de l'Imprimerie de l'Economiste Méridional et y trouva véritablement sa carrière. Il y rencontra la vigne et le vin, c'est-à-dire une civilisation qui a donné naissance aux trois plus hautes créations de l'esprit humain, le génie latin, l'intelligence grecque et la pensée chrétienne.

Le vin, qui devrait être un motif d'amitié entre les hommes, puisque avant de le boire volontiers on trinque.

Le vin, dont le professeur Pierre Boyancé écrivait :

"Et pour le vin, orgueil de notre civilisation méditerranéenne, pour le vin qu'une autre religion, plus haute encore, a promu à la dignité de représenter le sang d'un sauveur, n'est-ce pas aussi un titre de gloire que d'avoir fait délirer, délirer si sagement parfois, le divin Platon ?".

Le vin, source d'un humanisme si bien servi par Eugène Causse lorsqu'il fonda en 1926 la Journée Viticole.

"Quel est" — (écrivait-il) — "la part du vin dans cet humanisme dont nous sommes si fiers ? Cette question est sérieuse car le vin tend à élargir la notion que l'homme a de lui-même. Le vin n'incite pas à voir dans "l'autre" un objet et moins encore un ennemi, un "non-moi" hostile pour l'homme. Le vin ne conduit

pas à entrer en soi, mais à en sortir, et à aller fraternellement vers l'autre. Il tend à abattre des frontières qui paraissaient infranchissables. L'homme du vin ne boit pas seul, il veut des frères pour cette communion et le geste de trinquer, si naturel à l'homme du vin, contient toute l'espérance de l'humanité".

Qui, mon cher Ami, serait plus digne que vous de prendre place dans le fauteuil illustré par ce grand montpelliérain et ce grand humaniste que fut Eugène Causse ? Qui se sentirait plus à l'aise que le président des Barons de Caravettes au siège du créateur de la Journée Viticole ?

En le recevant dans notre compagnie, Maurice Chauvet se déclarait à juste titre certain qu'ils gagneraient encore à se fréquenter davantage et, citant François Rabelais, précisait "parce que gens libres, bien nés, bien instruits, conversant en compagnie honnête, ont par nature un instinct et aiguillon qui toujours les pousse à faits vertueux et retire du vice".

Maurice Chauvet le disait à Eugène Causse. Je puis le redire à Marcel Blisson.

Vous avez eu tort tout à l'heure, mon cher Ami, de remercier l'Académie de vous avoir admis dans ses rangs. C'est elle qui vous doit ses remerciements pour avoir accepté de vous asseoir parmi nous.

Jacques Batigne

M. le Médecin-Colonel Gilis, président en exercice, après avoir remercié MM. Blisson et Batigne, prie le récipiendaire de prendre place parmi ses confrères.